

Mars 2019

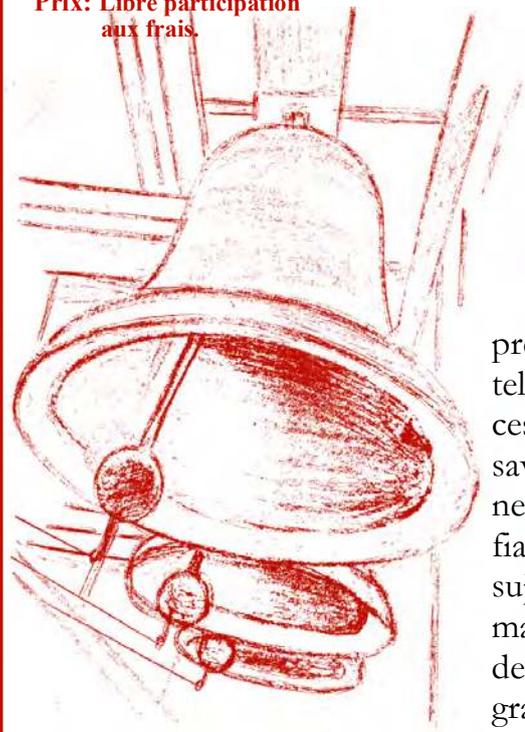
Prix: Libre participation
aux frais.

Le Carillon

Amiens—Boulogne—Calais—Croix—Lille

Bulletin du Prieuré de la Sainte Croix n°189

Deux mauvais diables



Bien chers fidèles,

Notre-Seigneur, comme nous le voyons dans la liturgie du premier dimanche de Carême, est tenté par le démon : pourquoi s'étonner qu'il vienne aussi nous éprouver ?

Ses attaques peuvent revêtir de nombreuses formes, celui d'un possédé de l'évangile répond d'ailleurs : « *Mon nom est Légion* ». Signalons deux de ces démons qui, bien qu'agissant apparemment en sens contraire, se renforcent l'un l'autre et pourraient dissoudre, si vous les laissez agir, les liens de charité et de justice qui doivent unir entre eux les fidèles de chaque chapelle : le démon de la parole et le démon muet.

Le premier prend la parole : il se répand, juge de tout, parle des uns et des autres ou de l'un et l'autre : je vais t'ap-

prendre les agissements de untel qu'il t'est absolument nécessaire de connaître... si tu savais cela à propos de lui, tu ne lui ferais pas tant confiance... Une grande règle à ce sujet : nuire gravement et de manière injuste à la réputation de quelqu'un est un péché grave, et comme tout péché grave, il demande réparation et ferme propos de ne plus le commettre, à moins de vouloir tromper Dieu. Mettons même que ce qui est dit soit vrai : si cela est dit avec intention de nuire, si cela est dit par quelqu'un qui n'a pas autorité à le faire, ou encore si c'est dit trop rapidement (un soupçon trop vite devenu certitude), ce sera injuste et donc fautive. A méditer : « *Qui veille sur sa bouche garde son âme, qui parle trop se perd* » (Proverbes 13, 3).

Que craint-il, ce diable beau parleur ? la vraie lumière, celle de l'ordre, de la vérité, de la paix. Heureusement pour lui (malheureusement en fait !) intervient le démon muet : écoute sans protester que tu ne veux pas entendre ces détractations. Ou encore : tu connais la dernière ? mais surtout, n'en parle pas à l'autorité, ça ne sert à rien, tu peux faire confiance à ce que m'a dit untel qui le tient d'untel qui le

tient d'untel... à ce que j'ai lu sur internet dans ces messages postés par qui tu ne connais pas ... Là encore, petit rappel de morale : le fait d'écouter une calomnie ou une médisance (et pire, de la rechercher), incitant par-là l'autre à poursuivre son injustice, nuisant à la réputation d'autrui (au moins dans notre esprit, c'est la pente de notre nature de croire ce qu'on nous dit de mal sur quelqu'un), alors qu'on pourrait couper court, est coupable.

Bien chers fidèles, comme nous y exhorte saint Paul, « *ne donnez pas de place au diable* » ! Contre le démon de la parole, il faut fuir résolument toute calomnie et médisance, le prétexte d'écouter par charité ne tient pas. Contre le démon muet, venez résoudre les doutes auprès de qui a reçu charge pour cela : pour ce qui concerne le prieuré et les chapelles, vos prêtres (qui attendent que vous veniez les trouver pour cela). C'est ainsi que nos communautés seront une image du ciel, un prolongement de Jésus-Christ, et cela est quand même plus encourageant que de sentir le soufre de l'enfer.

Abbé B. Espinasse

L'accusation des péchés en confession

Instinctivement, le coupable repentant est porté à faire des aveux. Or la grâce ne détruit pas la nature, mais l'élève, la perfectionne ! Dans l'institution de la Pénitence, Jésus-Christ s'est emparé du tourment d'âme et du besoin de confiance qu'éprouve l'homme coupable, pour en faire un instrument de la divine Miséricorde.

L'accusation des péchés doit être intégrale, c'est-à-dire s'étendre à tous les péchés, du moins ceux dont la gravité requiert le remède du Sacrement de Pénitence.

Il faut accuser ses péchés sans raconter sa vie ! Les seules

circonstances qu'il faut préciser sont celles qui augmentent ou atténuent la gravité et parfois même qui en modifient complètement la nature (par exemple voler le calice d'une église n'est plus seulement un vol mais un sacrilège).

Le pape St Pie X, dans son catéchisme, énumère les qualités que doit avoir l'accusation des péchés ; parmi elles, il mentionne que l'accusation doit être brève. St Pie X enseigne que nous ne devons dire au confesseur rien d'inutile. Il précise même qu'une accusation brève est le signe d'une vraie contrition tandis qu'une accusation « fleuve » manifeste un manque d'humilité.

Afin d'éviter que le confesseur entende : « *il faut que je vous explique...* » « *je ne sais pas comment vous dire ça...* » ou afin d'éviter de prendre le confesseur pour quelqu'un qui n'est pas capable de comprendre, il est vivement recommandé de s'aider d'un examen de conscience que l'on trouve dans nos missels ou autres manuels du chrétien.

Quoiqu'il en soit, l'accusation des péchés doit traduire de la magnanimité à reconnaître ses torts plutôt que de préférer un sot amour-propre qui croit éviter la honte de ses fautes, à la Vérité et à l'honneur de Dieu.

Abbé L. Pouliquen

Pourquoi faire pénitence

Le carême est un temps de pénitence. Mais pourquoi faire pénitence ? Trois motifs nous y incitent.

Réparer nos péchés

Nombre de fois, notre volonté s'est détournée de Dieu. Il en est résulté une faute et une dette : une faute, car nous avons offensé Dieu ; une dette, car le péché est un désordre, une injustice. Il porte atteinte aux droits de Dieu sur nous.

Le sacrement de pénitence remet la faute et une partie de la dette, mais il reste à payer le reste de la dette, ce qui se fait par la pratique des œuvres de pénitence. Il est juste, en effet, que celui qui a accordé à sa volonté plus de satisfactions qu'il ne le devait, ait à souffrir quelque chose de contraire à sa volonté.

Sainte Marie-Madeleine ne se contenta pas de demander pardon à Notre-Seigneur. Venue le trouver au cours d'un repas, elle s'humilia jusqu'à arroser de ses larmes les pieds du divin Maître et à les essuyer avec ses cheveux, mais fit aussi une longue pénitence dans sa retraite de la

Sainte-Baume, devenue ainsi le modèle des pénitents.

Prévenir de nouvelles fautes

Nécessaire pour réparer nos péchés, la pénitence nous prémunit contre les rechutes. Chaque péché laisse dans l'âme des faiblesses. Qui a bu, boira ! Ces tendances, endormies pour un temps, sont prêtes à se réveiller à la première occasion.

Voilà un chrétien qui s'est confessé. Il a avoué avec sincérité ses péchés, il les regrette profondément et accepte généreusement la pénitence donnée par le prêtre. Son âme est purifiée, guérie. Mais il reste fragile.

Comment alors remédier à cette fragilité spirituelle ? Par le travail de la pénitence. « *Ceux qui sont au Christ ont*

crucifié leur chair avec ses vices et ses convoitises. » (Gal. 5, 24) La pratique de la pénitence va atténuer nos inclinations vicieuses et nous faire triompher du péché.



Saint Jérôme en prière
de Artus Wolffort (1581-1641), palais des Beaux Arts de Lille

Participer aux souffrances du Christ

N'oublions pas que nous sommes chrétiens, membres du Christ : nous sommes par le baptême incorporés à Jésus-Christ. Il serait étrange que, sous un chef couronné

d'épines, nous soyons des membres délicats.

L'amour pour Jésus-Christ et notre caractère de soldat, reçu à la Confirmation, nous invitent à partager généreusement ses souffrances. C'est par la Croix que Notre-Seigneur nous a sauvés. C'est aussi par ce moyen que le chrétien pourra contribuer au salut des pécheurs.

Puisse la Sainte Vierge nous aider à rester avec elle, près de la croix. Elle-même n'avait pas besoin de pénitence. Elle était pure, sans péché, exempte de la triple concupiscence. Et pourtant, elle a voulu souffrir avec son Fils pour prendre part à son œuvre de rachat des âmes.

Abbé M. Bal Pétré

Un évêque qui fait du bien

Jeune garçon

Louis-François d'Orléans de la Motte est né en 1683 à Carpentras, dans les Etats du Pape (comtat d'Avignon). Vif et pétulant, quoique d'une santé délicate, il est envoyé par son père dès l'âge de sept ans à l'école. Si son tempérament animé le

pousse à commettre quelques bêtises, il a néanmoins – choses rare – le courage de les avouer sans détour. Très tôt, la majesté des cérémonies liturgiques capte son attention et la piété s'empare de son cœur. L'excellente formation qu'il reçoit au collège des jésuites d'Avignon l'amène à examiner sa vocation et à reconnaître que la Providence

l'appelle au sacerdoce, il entre donc au séminaire de Viviers. Très apprécié de ses confrères, Louis-François allie gaieté, douceur et simplicité. On ne trouve rien de guindé dans son attitude et sa ferveur.

Prêtre de feu

Une fois ordonné prêtre, il est

nommé chanoine à Carpentras où il s'adonne à de multiples œuvres, on le voit composer des ouvrages de dogme et de morale, passer des heures au confessionnal, conseiller de bons livres, instruire les jeunes filles pauvres. On accordait en ces temps-là aux chanoines trois mois de « vacances » annuels, c'est pour lui l'occasion de se joindre aux missionnaires de Notre-Dame de la Garde pour prêcher des retraites et des missions : le succès égale son zèle, partout le vice perd du terrain. Être vertueux n'est pas chose facile ! Comment rester modeste quand on est admiré ? Le jeune abbé devient expert pour détourner adroitement les propos flatteurs. Un jour, alors qu'il se rend à Aix, des habitants touchés par son renom découpent discrètement des morceaux de ses habits. Qui sait, peut-être en fera-t-on des reliques plus tard ? C'est avec une soutane mutilée qu'il se présente devant l'archevêque :

- On vous regarde comme un saint, lui dit le prélat.

- Alors vos diocésains ont une drôle de manière d'honorer les saints, reprit l'abbé de la Motte, ailleurs on les respecte et on leur fait des offrandes, et moi on m'insulte et on me dépouille !

Un « père évêque »

En 1733, notre jeune clerc est nommé à l'évêché d'Amiens. Il se distingue tout de suite par son goût décidé pour la simplicité, loin des embarras du faste. Il officie pontificalement dans sa cathédrale et y prêche régulièrement, il multi-



Louis-François-Gabriel d'Orléans de La Motte (1683-1774), évêque d'Amiens

plie les visites dans les paroisses de son diocèse et y confirme les enfants. Un jour on lui annonce qu'un évêque a été exilé... dans son diocèse ! « C'est à la cour ou dans la capitale, répond-il, que nous sommes exilés ; mais c'est une méchante plaisanterie que de dire d'un

père qu'on l'a exilé au milieu de sa famille et de ses enfants ». Mgr de la Motte s'attèle spécialement à l'éducation de la jeunesse, pour ses séminaristes il fait bâtir le monumental grand séminaire d'Amiens (où se trouve la chapelle de la Fraternité Saint-Pie X aujourd'hui) et il invite comme professeurs les pères lazaristes de saint Vincent de Paul. Il veut un clergé d'élite rempli de l'esprit sacerdotal, on le voit ainsi interroger lui-même les séminaristes, donner des instructions aux curés, vérifier les comptes, la tenue des églises, la ponctualité, la décence du culte divin, l'instruction des enfants, la conduite exemplaire de ses prêtres. Si les cœurs lui sont vite acquis, il sait qu'il doit les mener à Notre-Seigneur, pour cela il se maintient dans la ferveur par une retraite annuelle à la Trappe de Sept-Fonds. La vie de « l'évêque qui fait du bien » s'achève le 10 juin 1774, dans sa 92^{ème} année.

Abbé G. Hachette

Lecture recommandée : « Vie de M. d'Orléans de La Motte, évêque d'Amiens », abbé Proyard, éd. 1849 et réédition en 2013 chez Hachette Livre BNF (222 pages, 14€).